



N° DCS2026/06 ^{RB}

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-huit-heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances au Luc en Provence sous la présidence de M. Pierre BEDRANE.

Date de convocation : 24/02/2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	PRESENTS :	M. D. LAIN, Mme F. LEGRAIEN, <i>Conseillers Départementaux</i> M. M. MONDANI, M. S. WICQUART <i>Commune des Mayons</i> M. P. BEDRANE, M. T. HERMIER, Mme V. BOULANGER, M. L. POTHONIER <i>Commune du Luc en Provence</i>
	EXCUSES :	Mme V. BERNARDINI, Mme M. ARENAS, Mme C. AMRANE, M. L. PONTONE

BUDGET PRIMITIF 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 et suivants L. 2311.1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 18 février 2025,

VU la proposition du budget primitif ci-annexée,

CONSIDERANT la reprise anticipée du résultat 2025,

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée,

Monsieur le Président expose au comité syndical les conditions de préparation du budget primitif.

Il expose au comité syndical que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le Président rappelle que le budget est élaboré avec reprise des résultats.

Monsieur le Président rappelle que le budget est élaboré selon l'instruction budgétaire M57.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ADOpte le budget primitif 2026 du syndicat mixte de la base de loisirs du circuit du Var ci-annexé) comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 166 527.85 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	331 528.00 €
012	Charges de personnel	606 842.00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 670.00 €
66	Charges financières	72 860.63 €
68	Dotations aux provisions	10 000.00 €
042	Opérations d'ordre de section à section	135 627.22 €
	TOTAL :	1 166 527.85 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002	Excédent antérieur reporté	93 838.99 €
70	Produits des services	856 707.19 €
74	Dotations et participations	86 467.85 €
75	Autres produits de gestion courante	102 722.74 €
	TOTAL :	1 166 527.85 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 026 292.85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Frais d'études	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	76 796.90 €
23	Immobilisations en cours	35 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	888 995.95 €
	TOTAL :	1 001 792.85 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001	Solde d'investissement reporté	668 871.49 €
138	Autres subventions non transférables	197 294.14 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
040	Opérations ordre de section à section	135 627.22 €
	TOTAL :	1 001 792.85 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME.

Le Président,

M. Pierre BEDRANE